



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION GUYANE  
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DE LA LÉGALITÉ  
Bureau de la réglementation

## **DEMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE VOITURE DE TOURISME AVEC CHAUFFEUR (VTC)**

A renouveler tous les 5 ans

**Je soussigné(e) : Mme M.**

NOM : \_\_\_\_\_ Epouse/veuve : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_\_

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Sollicite la délivrance d'une carte professionnelle de conducteur de Voiture de Tourisme avec Chauffeur**

**Pour les ressortissants étrangers**

Titre de séjour ( hors union européenne)

N° \_\_\_\_\_  
Date de \_\_\_\_\_

délivrance \_\_\_\_\_

Carte nationale ou passeport ( union européenne)

Validité \_\_\_\_\_

Profession actuelle : \_\_\_\_\_

Avez-vous déjà été chauffeur de taxi ? : \_\_\_\_\_

Si oui, précisez les dates \_\_\_\_\_

**PERMIS :**

N° : \_\_\_\_\_ délivré le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Nul ne peut exercer la profession de chauffeur de voiture de tourisme si figure au bulletin n°2 de son casier judiciaire (art D.231-10 du code du tourisme) :

a) soit une condamnation définitive pour un délit sanctionné dans le code de la route par une réduction de la moitié du nombre maximal de points du permis de conduire

b) soit une condamnation définitive par une juridiction française ou étrangère à une peine criminelle ou à une peine correctionnelle d'au moins 6 mois d'emprisonnement sans sursis.

Toute fausse déclaration entraînera des peines prévues à l'article L. 441-6 et L.441-7 du code pénal.

**Date :** \_\_\_\_\_ **Signature :** \_\_\_\_\_

## PIÈCES A FOURNIR

- Le présent formulaire signé et daté ;
- Certificat médical (imprimé CERFA n° 14801\*01) de moins de 3 mois délivré par un médecin agréé par la préfecture avec la case transport public de personnes ( TPP ) Ou véhicule de tourisme avec chauffeur cochée ; Si le certificat médical comporte deux volets, il est impératif de fournir les deux.
- photocopie recto verso de votre permis de conduire B en cours de validité, non affecté par le délai probatoire prévu à l'article L.223-1 du code de la route (et/ou photocopie du brevet militaire) ;
- 1 Photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ou du titre de séjour pour les ressortissants étrangers.
- Le PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) obtenu depuis moins de 2 ans à compter de la date de dépôt du dossier ;
- 1 Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois à votre nom ( facture d'eau, d'électricité, de téléphone, y compris mobile, certificat d'imposition, quittance d'assurance ou titre de propriété... ;
- 2 Photos d'identité identiques et récentes aux normes « passeport », expression du visage neutre, tête nue, fond clair ;
- le « formulaire de récupération des images de la carte VTC, signé (et uniquement signé. NE PAS COLLER LA PHOTO)

Ensuite, selon la situation, le dossier doit également comporter :

→ **Si votre demande est justifiée par la réussite à l'examen ; \***

la copie du relevé de notes valant attestation de réussite à l'examen de conducteur de VTC faisant apparaître le résultat favorable

→ **Si votre demande est justifiée par une expérience professionnelle :**

Le justificatif d'une expérience professionnelle d'une durée minimale d'un an et à temps complet dans des fonctions de chauffeur professionnel de personnes au cours des dix années précédant la demande de carte professionnelle ( 12 bulletins de salaire minimum accompagnés d'un certificat ou d'une attestation d'employeur référençant qu'il s'agit bien d'une activité professionnelle de chauffeur dans le domaine du transport de personnes.

Une fois complets, les dossiers peuvent être déposés à l'accueil ou être envoyés par courrier à l'adresse suivante :

*Préfecture de Guyane  
Bureau de la réglementation – VTC  
Rue Fiedmont  
BP 7008  
97306 CAYENNE*